|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Automne**  **Les 31 points du C.P.E. (NB. Les numéros font référence aux 31 points)**  **Proposition du « Calendrier des demandes ». Ce calendrier peut être modifié selon vos besoins.** | **Hiver** | **Printemps** | **Ponctuel / Au besoin** |
| 3. Les modalités d’application du régime pédagogique.  ⏵Normes et modalités  ⏵Bulletins  ⏵Remises des notes  ⏵Communication aux parents | 6. Le réglementation relative à la conduite des élèves.  ⏵Code de vie  ⏵Politique de retard des élèves  8. Les mesures de sécurité pour les élèves. | 4. Le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour les matières qu’il précise. | 1. Les orientations propres à l’école.  ⏵Plan de réussite |
| 13. L’utilisation des journées pédagogiques (moments, contenu).  ⏵Contenu  ⏵Moment (journées à fixer)  ⏵Horaire felxible/régulier | 9. La politique et le choix des activités non-comprises dans le programme d’étude. | 14. Les critères pour la répartition et la distribution des tâches. | 2. Le projet éducatif et son contenu. |
| 15. Les programmes de mise à jour de perfectionnement des enseignants.  ⏵budget perfectionnement  (conventionné)  ⏵Formations souhaitées  (données ou non par la CS) | 10. L’implantation des nouveaux programmes d’études. | 16. Le système d’évaluation du rendement et du progrès des élèves.  ⏵Collecte de données avant PIA  ⏵Feuilles de profil | 5. Le choix des activités éducatives qui nécessitent un changement à l’horaire régulier des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l’extérieur de l’école. |
| 20. L’organisation du système de dépannage. | 11. Les critères et les mécanismes de passage du niveau primaire au niveau secondaire. | 17. L’horaire des spécialistes | 7. La politique et les modalités d’intégration, dans le milieu scolaire, des enfants éprouvants des difficultés d’adaptation ou d’apprentissage.  ⏵Comité EHDAA  ⏵Enseignants ressources  ⏵Équipe multi  ⏵Orthopédagogie |
| 21. Rencontre parents-enseignants (moment, contenu et modalités). | 12. Les critères de renvoi des élèves de l’école. | 19. Le système de surveillance. | 18. La préparation et la répartition du budget de l’école (Note : avec le délai pour présentation au CÉ). |
| 24. Horaire des récréations (primaire). | 25. Politique d’utilisation des téléphones, de l’intercom et de l’interphone de l’école. | 22. Le système du contrôle des retards et des absences des élèves. |  |
| 26. Accueil des élèves | 28. Utilisation des locaux de l’école pendant l’horaire des élèves. | 23. Le choix et les critères de classement des élèves. | 27. Activités para-scolaires. |
| 29. Intégration de nouveaux enseignants (particulièrement les probanistes et les stagiaires). |  | 31. L’horaire de l’école. | 30. L’organisation matérielle de l’école. |
| * Avant le 15 juin : Élection des membres du C.P.E lors d’une assemblée générale * Avant le 15 juin : Le CPE doit demander d’être consulté sur les 31 points du C.P.E * Avant le 20 juin : Remettre le nom des représentantes et des représentants à la direction. | | | |